



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

RECU EN PREFECTURE

Le 27 décembre 2022

VIA DOTELEC - Dematis

976-200008837-20221209-D20220019910-DE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2022.00199/2022 du 09/12/2022

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 30

de Votants : 41

Dont vote par procuration : 11

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 02 décembre 2022, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

**Etaient présents : (30)**

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatïe KASSIM (8ème adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), M. Saïd MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), M. Saïd Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), ~~Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)~~

**OBJET :**

**Participation au Conseil  
d'administration de CITES  
UNIES FRANCE**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 26/12/2022 que la convocation avait été faite le 02/12/2022.

**Le Maire.**

**Absents : (7)**

M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

**Absents excusés : (1)**

Mme Mariam SAID (Conseillère municipale)

**Procurations : (11)**

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame KAMBI, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Mounib SOILIH MOHAMED, M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Anrif MOURDI, Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Hadia MADI ASSANI, Mme Munia DINOURAINI (7ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR, Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA, Mme Zoulfati MADI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Zaïtouni ABDALLAH, M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Saïd Djanfar MOHAMED, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI, Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération n°2020.00006/2020 du 7 février 2020 portant frais de





mission et de déplacement temporaire des élus et des agents de la ville de Mamoudzou ;

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que l'association Cités Unies France (CUF) a été créée en 1975 et est engagée dans l'action internationale. Sa mission consiste à accompagner les collectivités françaises dans leur ouverture à l'international. L'association est compétente dans la promotion, le rayonnement des territoires, les échanges humains, culturels et économiques. Actuellement, Cités Unies France a près de 300 adhérents et fédère des régions, des départements et des grandes villes ;

**Considérant** qu'elle a aussi pour mission l'animation et la coordination des dynamiques géographiques des collectivités territoriales françaises qui s'engagent à l'international. C'est pour cela que chaque année, elle organise des congrès mondiaux ;

**Considérant** que la commune de Mamoudzou, faisant partie de ces 300 adhérents, et considérée comme membre très actif à travers les actions qu'elle souhaite mener (élaboration de la stratégie à l'international, participation au café des élus en charge de la coopération décentralisée...) est invitée à participer à l'assemblée générale qui se tiendra le 6 décembre 2022 à la mairie de Dijon ;

**Considérant** que l'année 2022 est marquée par de nombreux bouleversements à l'échelle géopolitique : conflit en Ukraine, instabilité au Sahel, crise énergétique, crise climatique... Les enjeux internationaux ont, cette année particulièrement, une résonance directe jusque dans nos territoires. Notre action internationale se situe dans ce contexte mondial sensible et Cités Unies France accompagne et soutient notre engagement international dans cette complexité pour en faire une ouverture et un atout ;

**Considérant** que la Secrétaire d'État, Mme Chrysoula Zacharopoulou invite les membres du conseil d'administration, ~~pour échanger sur les enjeux de l'action internationale des collectivités territoriales ;~~

**Considérant** que ce conseil d'administration sera également l'occasion de présenter pour valider le futur projet : Stratégie de Cités Unies France, pour la période 2023 – 2027 ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : De désigner Monsieur Mahamoud AHAMADI (Conseiller municipal) pour représenter la commune lors de ce conseil d'administration qui se tiendra le 6 décembre 2022 à Dijon.

**Article 2** : De prendre en charge les frais de mission et de déplacement Mayotte – Dijon.

**Article 3** : D'imputer ces dépenses au budget communal.

**Article 4** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 20/12/2022

**Le Maire**

  
Le Maire de la Commune  
de Mamoudzou  
  
Ambdilwahedou SOUMAÏLA